



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 – IDENTIFICATION

IDENTIFICATEUR	ENGINE DEGREASER
CODE PRODUIT	818-01, 820-05, 820-15, 821-55
USAGE RECOMMANDÉ	Dégraissant pour moteur.
RESTRICTION UTILISATION	Utiliser seulement dans un endroit bien aéré.
FOURNISSEUR / FABRICANT	AUTO-CHEM INC 33 de Lyon Repentigny, QC J5Z 4Z3 450-654-9292 www.autochem.com
TELEPHONE URGENCE	CANUTEC 1-613-996-6666 (24 heures)

2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION	Liquides inflammables 3 Irritation cutanée 2 Irritation oculaire 2A Aspiration 1 Toxicité pour certains organes cibles Exposition unique 3 : Effet narcotique Toxicité pour certains organes cibles Exposition unique 3 : Irritation des voies respiratoires Danger pour le milieu aquatique, danger aigu 3	
ÉLÉMENTS ÉTIQUETAGE		
MENTIONS AVERTISSEMENT	DANGER	
MENTIONS DANGER	H226 H304 H315 H335 H336 H402	Liquide et vapeurs inflammables. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Nocif pour les organismes aquatiques
CONSEILS PRUDENCE -PRÉVENTION	P210 P233 P240 P241	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation d'éclairage antidéflagrant.

	P242 P243 P264 P280 P301+P310 P331 P261 P271 P273	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage. EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement le CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir. Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement.
CONSEILS PRUDENCE – RÉPONSE	P303+P361+P353 P332+P313 P362+P364 P370+P378 P304+P340 P312 P391	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie, utiliser la mousse chimique pour l'extinction. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Recueillir le produit répandu.
CONSEILS PRUDENCE – STOCKAGE	P403+P235 P405	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.
CONSEILS PRUDENCE - ÉLIMINATION	P501	Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations municipales, provinciales et fédérales.
AUTRES DANGERS	Sans objet	

3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

DÉNOMINATION CHIMIQUE	C.A.S	CONCENTRATION
Solvant naphta aromatique léger	64742-95-6	30 – 60 *
Solvant naphta aliphatique moyen	64742-88-7	15 – 40 *
Alcool éthoxylé secondaire	84133-50-6	5 – 10 *
Alcool éthoxylé primaire	37251-67-5	5 – 10 *
Alcool isopropylique	67-63-0	1 – 5 *
Éthylène glycol monobutyl ether	111-76-2	1 – 5*

* DÉCLARATION DE SECRET INDUSTRIEL: La concentration exacte de la composition a été retenue en tant que secret industriel.

4 – PREMIERS SOINS

VOIES D'EXPOSITION	Inhalation, cutanée, oculaire, orale
INHALATION	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
CUTANÉE	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau / se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
OCULAIRE	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical/consulter un médecin.
ORALE	NE JAMAIS donner quoi que ce soit par la bouche si la victime perd rapidement conscience ou si elle est inconsciente ou en convulsion. Bien rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Demander à la victime d'avaler deux verres d'eau. Si le vomissement se produit naturellement, faire pencher la victime vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Continuer de faire boire de l'eau. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
NOTE MÉDECIN	Traitement spécifique : Traiter de façon symptomatique. Ce produit renferme des matières pouvant entraîner une pneumonie grave en cas d'aspiration. S'il y a moins de deux heures que l'ingestion a eu lieu, effectuer prudemment un lavage gastrique. Si possible, utiliser une sonde endotrachéale pour prévenir l'aspiration des vomissures. Garder le patient en observation pour déceler tout signe de gêne respiratoire due à une pneumonie de déglutition. Pratiquer les techniques de réanimation et administrer la thérapie médicamenteuse s'appliquant aux cas de diminution respiratoire.

5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS	Gros incendie : jet d'eau, buée, mousse. Petit incendie : poudre sèche, CO2, jet d'eau, mousse.
AGENTS EXTINCTEURS INAPPROPRIÉS	Aucune donnée.
DANGERS SPÉCIFIQUES	La chaleur fait augmenter la pression des contenants fermés. Refroidir avec de l'eau courante. Produits de combustion dangereux : oxydes de carbone, fumée acre, vapeurs irritantes.
ÉQUIPEMENT PROTECTION	Les pompiers doivent porter un équipement de protection et un appareil de respiratoire autonome approuvé NIOSH.
PRÉCAUTIONS SPÉCIALES	Ne pas laisser les eaux d'écoulement atteindre les égouts, fossés ou cours d'eau.

6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

PROTECTION PERSONNELLE	Porter l'équipement respiratoire approprié et des vêtements de protection (Voir Section 8). Éviter le contact direct avec le produit. Éloigner le personnel non essentiel.
INTERVENTION EN CAS DE DÉVERSEMENT/	Ventiler les lieux du déversement. Arrêter l'écoulement si cela peut être fait en toute sécurité. Contenir et absorber avec une matière absorbante inerte pour élimination ultérieure (voir section

NETTOYAGE	13). Empêcher la matière de s'infiltrer dans les cours d'eau ou les égouts. Retenir les eaux d'écoulement s'il y a lieu. Aviser les autorités compétentes si nécessaire.
PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES	Éviter l'infiltration dans les égouts, dans les cours d'eau ou dans les espaces restreints. Disposer tout en respectant les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

MANUTENTION	Garder éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas fumer. Les vapeurs de ce produit sont plus lourdes que l'air et vont se concentrer dans les espaces bas ou fermés. Ne pas couper, percer, meuler, souder ou effectuer des opérations similaires près des contenants. L'électricité statique peut s'accumuler et créer un risque d'incendie. Prendre des précautions contre les décharges statiques. Relier et mettre à la terre tous les contenants de transfert et équipements. Mettre à la terre les équipements fixes. Les contenants doivent être identifiés correctement. Manipuler dans un endroit bien ventilé. Éviter de respirer les poussières, vapeurs ou brouillards. Éviter le contact avec les yeux ou la peau. Garder les contenants fermés. Les contenants vides peuvent contenir des résidus et doivent être manipulés comme résidus dangereux. Maintenir une bonne hygiène personnelle avant de manger, boire ou fumer. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation de ce produit ou à proximité. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
STOCKAGE	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Garder les contenants fermés.
MATIÈRES INCOMPATIBLES	Acides, alcalins, oxydants forts.

8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

INGRÉDIENT	C.A.S.	SOURCE	VALEUR
Solvant naphta aromatique léger	64742-95-6	NIOSH NIOSH OSHA	VEMP 350 mg/m3 VLE 1800 mg/m3 VEMP 500 ppm (2000 mg/m3)
Solvant naphta aliphatique moyen	64742-88-7	ACGIH OSHA	VLE 100 ppm VLE 100 ppm
Alcool éthoxylé secondaire	84133-50-6		Aucune limite établie.
Alcool éthoxylé primaire	37251-67-5		Aucune limite établie.
Alcool isopropylique	67-63-0	ACGIH ACGIH NIOSH NIOSH OSHA OSHA CSST CSST	VEMP 200 ppm VECD 400 ppm VEMP 400 ppm (980 mg/m3) VECD 500 ppm (1255 mg/m3) VEMP 400 ppm (980 mg/m3) DIVS 2000 ppm VEMP 400 ppm (980 mg/m3) VECD 500 ppm (1255 mg/m3)
Éthylene glycol monobutyl ether	111-76-2	CSST ACGIH NIOSH-REL	VEMP 20 ppm (97 mg/m3) VEMP 20 ppm VEMP 5ppm (24 mg/m3)

MÉCANISMES	Utiliser des enceintes fermées, une ventilation locale ou autres mesures d'ingénierie pour
------------	--

TECHNIQUES	maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
PROTECTION RESPIRATOIRE	Maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition. Si l'exposition dépasse les limites d'exposition professionnelles, utiliser un respirateur approuvé par NIOSH. En cas de déversement ou de fuite résultant en des concentrations inconnues, utiliser un respirateur approuvé à adduction d'air.
VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION	Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables), ou autres vêtements de protection pour empêcher un contact répété ou prolongé avec la peau durant toutes les opérations de manutention. Porter des lunettes à coques anti éclaboussures afin d'empêcher brouillard, vapeur et poussière d'entrer en contact avec les yeux. S'assurer que les douches oculaires, les douches de sécurité et les zones de nettoyage sont près du poste de travail.
PROTECTOIN OCULARE	Lunettes protectrices contre les agents chimiques. Porter un élément facial s'il y a risque d'éclaboussure.
RECOMMANDATIONS HYGIÈNE GÉNÉRALE	Fournir des douches de sécurité et oculaires à proximité des lieux de travail. Éviter la production de concentrations élevées de poussières, brouillards ou de vapeurs. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières, vapeurs ou brouillards. Ne jamais manger, boire ou fumer près des postes de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit. Nettoyer les vêtements avant de les réutiliser.

9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE	Liquide transparent, ambre.
ODEUR	Solvant.
SEUIL OLFACTIF	Non disponible.
pH (10% dans eau)	6.65
POINT DE FUSION/CONGÉLATION	Non disponible.
POINT INITIAL D'ÉBULLITION	Non déterminé
POINT D'ÉCLAIR (coupe fermée)	30.0 °C
TAUX ÉVAPORATION	Non disponible.
INFLAMMABILITÉ	
LIMITE INFÉRIEURE INFLAMMABITE/EXPLOSIVITÉ	Non disponible.
LIMITE SUPÉRIEURE INFLAMMABITE/EXPLOSIVITÉ	Non disponible.
TENSION DE VAPEUR	Non disponible.
DENSITÉ DE VAPEUR (air=1)	Non disponible.
DENSITÉ RELATIVE	0.819
SOLUBILITÉ (eau)	Insoluble.
COEFFICIENT PARTAGE (n-octanol/eau)	Non disponible.
TEMPÉRATURE AUTO-INFLAMMATION	Non disponible.
TEMPÉRATURE DÉCOMPOSITION	Non disponible.
COV	646.1 g/L (07889 Kg/Kg)
VISCOSITÉ	< 50 cps

10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ	Stable lors de l'utilisation recommandée.
STABILITÉ CHIMIQUE	Stable dans les conditions normales d'utilisation.
RÉACTIONS DANGEREUSES	Aucune polymérisation.
CONDITIONS À ÉVITER	Chaleur, sources d'ignition, matières incompatibles.
MATIÈRES INCOMPATIBLES	Acides, alcalins, oxydants forts.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	Aucune décomposition dangereuse.

11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

EFFETS AIGUS			
INHALATION	Peut causer de l'irritation des voies respiratoires. Peut affecter le système nerveux central. Les symptômes peuvent inclure étourdissements, somnolence, léthargie, coma et la mort.		
CUTANÉ	Provoque de l'irritation cutanée.		
OCULAIRE	Provoque de l'irritation oculaire sévère.		
ORALE	Le produit peut être aspiré dans les poumons pendant l'ingestion et/ou le vomissement subséquent. L'aspiration du produit dans les poumons peut provoquer des dommages sévères aux poumons, une pneumonie chimique, un œdème pulmonaire ou la mort.		
EFFETS CHRONIQUES			
INHALATION	Aucune donnée.		
CUTANÉ	Aucune donnée.		
OCULAIRE	Aucune donnée.		
ORALE	Aucune donnée.		
INFORMATION ADDITIONNELLE			
EFFETS CANCÉROGÈNES (CIRC)	Alcool isopropylique	67-63-0	Groupe 3 : inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'Homme
	Éthylène glycol monobutyl ether	111-76-2	Groupe 3 : inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'Homme
EFFETS MUTAGÈNES	Aucune donnée.		
EFFETS TERATOGENES	Aucune donnée.		
EFFETS REPRODUCTION	Aucune donnée.		
EFFETS SENSIBILISATION	Aucune donnée.		
ORGANES CIBLES	Voies respiratoires, système nerveux central.		
MALADIES AGRAVÉES	Aucune donnée.		
SUBSTANCES SYNERGIQUES	Aucune connue.		

DÉNOMINATION CHIMIQUE	C.A.S.	LD50 ORAL mg/kg	LD50 CUTANÉ mg/kg	LC50 INHALATION mg/L/4hr
Solvant naphta aromatique léger	64742-95-6	8400, rat	>2000, lapin	> 5.2, rat, 4hr
Solvant naphta aliphatique moyen	64742-88-7	> 6216, rat	>3108, lapin	> 14.1, rat, 4hr
Alcool éthoxylé secondaire	84133-50-6	> 3000, rat	> 2000, lapin	Aucune donnée.

Alcool éthoxylé primaire	37251-67-5	> 5000, rat	Aucune donnée.	Aucune donnée.
Alcool isopropylique	67-63-0	>4710, rat	>12870, lapin	40.3, rat, 4hr
Éthylène glycol monobutyl ether	111-76-2	560, rat	400, lapin	450 ppm 4 h, rat

12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Solvant naphta aromatique léger	64742-95-6
CL50 9.2 mg/L	Oncorhynchus mykiss

Solvant naphta aliphatique moyen	64742-88-7
CL50 800 mg/L, 96h, statique	Pimephales promelas
CE50 450 mg/L, 96h	Pseudokirchneriella subcapitata

Alcool éthoxylé secondaire	84133-50-6
CL50 3.4 – 4.9, 96h, statique	Pimephales promelas
CL50 1.6 – 3.1 mg/L, 48h, statique	Daphnia magna
CL50 >750 mg/L, 16h	Batterie

Alcool isopropylique	67-63-0
CL50 11130 mg/L, 96 h, statique	Pimephales promelas
CL50 9640 mg/L, 96 h, dynamique	Pimephales promelas
CL50 1400 mg/L, 96 h	Lepomis macrochirus
CE50 1000 mg/L, 72 h	Desmodesmus subspicatus
CE50 1000 mg/L, 96 h	Desmodesmus subspicatus

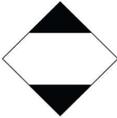
Éthylène glycol monobutyl ether	111-76-2
LC50 1474 mg/L, 96 h, statique	Oncorhynchus mykiss
CE50 1800 mg/L, 48 h, statique	Daphnia magna
CE50 977 mg/L, 72 h, statique	Pseudokirchneriella subcapitata

PERSISTANCE ET BIODÉGRADATION	Non disponible.
POTENTIEL BIOACCUMULATION	Non disponible.
MOBILITÉ DANS LE SOL	Non disponible.
AUTRES EFFETS NOCIFS	Nocif pour les organismes aquatiques.
AUTRE INFORMATION	Ne pas laisser le produit ou les eaux d'écoulement de lutte contre l'incendie se déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Bloquer les drains et fossés. Les surfaces affectées par un déversement doivent être nettoyées et restaurées aux conditions originelles ou à la satisfaction des autorités.

13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

MÉTHODE D'ÉLIMINATION	L'élimination de tous les déchets doit se faire conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.
EMBALLAGE CONTAMINÉ	Les contenants vides devraient être recyclés ou éliminés par une installation homologuée pour la gestion des déchets.

14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES (CANADA)				
NUMÉRO ONU	APPELATION RÉGLEMENTAIRE	CLASSE	GROUPE EMBALLAGE	PLACARD
UN1993	LIQUIDES INFLAMMABLES N.S.A. (HYDROCARBURES)	3	III	
QUANTITÉ LIMITÉE : 5 KG ou 5 L				
POINT D'ÉCLAIR		30.0°C		

POLLUANT MARIN	Polluant marin potentiel.
REMARQUE	Tenir à l'écart des sources d'ignition et de la chaleur.

15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

CANADA	
LCPE	Les composants du produit sont répertoriés dans la liste intérieure des substances (LIS) ou ils sont exempts.
ÉTATS-UNIS	
TSCA	Tous les composants du produit sont répertoriés dans l'inventaire de la Toxic Substances Control Act (TSCA) ou ils sont exempts.

16 – AUTRES INFORMATIONS

VERSION	1.0
DATE	15 septembre 2016
PRÉPARÉE PAR	AUTO-CHEM INC.
ABBREVIATIONS	
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA	American Industrial Hygiene Association
CAS	Chemical Abstract Service
CEPA	Canadian Environmental Protection Act
CIRC	Centre International pour la Recherche sur le Cancer
CL / LC	Concentration létale /Lethal concentration

DL / LD CE / EC IARC LCPE LES/NDSL LIS/DSL NIOSH NTP OSHA PEL SIMDUT STEL STOT TCOC TLV TSCA TWA USEPA VECD VEMP WHMIS	Dose létale / Lethal dose Concentration efficace / Effective concentration International Agency for Research on Cancer Loi Canadienne sur la Protection de l'Environnement Liste extérieure des substances / Non domestic substances list Liste intérieure des substances / Domestic substances list National Institute for Occupational Safety and Health National Toxicology Program (U.S.A.) Occupational Safety and Health Administration (U.S.A.) Permissible Exposure Limit Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail Short-term Exposure Limit Specific target organ toxicity Toxicité pour certains organes cibles Threshold Limit Value Toxic Substances Control Act Time Weighted Average United States Environmental Protection Agency Valeur exposition courte durée Valeur exposition moyenne pondérée Workplace Hazardous Materials Information System
AVIS AU LECTEUR	Tous les renseignements indiqués dans la présente sont basés sur des données fournies par le fabricant et/ou par des sources techniques reconnues. Même si les renseignements sont supposés être exacts, Auto-Chem Inc. ne fait aucune représentation quant à leur justesse ou leur convenance. Les conditions d'utilisation sont hors du contrôle d'Auto-Chem Inc. En conséquence, les utilisateurs sont responsables de vérifier eux-mêmes les données conformément à leurs conditions d'exploitation afin de déterminer si le produit convient aux applications prévues. De plus, les utilisateurs assument tous les risques afférents à l'emploi, la manipulation et l'élimination du produit, à la publication, à l'utilisation des renseignements contenus dans la présente et à la confiance qu'on leur accorde. Les renseignements se rapportent seulement au produit indiqué dans la présente et ne concernent pas son utilisation avec une autre matière ou dans un autre procédé.